



Déclaration de l'Union Fédérale des Retraités de la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT

PAS TOUCHE À LA PENSION DE REVERSION !

Après la suppression par Nicolas Sarkozy en 2014 de la demi-part du quotient familial accordée aux veufs et veuves, suivie par le plafonnement des majorations pour enfants, c'est maintenant la pension de réversion qui est visée. Depuis des années, le MEDEF et le patronat français dans son ensemble, avec les différents gouvernements, rêvent de la supprimer.

Chaque jour, nous avons une série d'annonces aussitôt démenties. Qui croire ? Ce qui est sûr, c'est que ce gouvernement a bien la volonté de réformer les pensions de réversion. Christophe Castaner, le patron de La République en Marche a en effet déclaré qu'il y aurait des "gagnants" et des "perdants" à la suite de la réforme des pensions de réversion. Ce qui est également sûr, c'est qu'avec la réforme envisagée du régime des retraites et l'introduction du système de retraite à point, la réversion serait considérablement diminuée.

Aujourd'hui, 4,4 millions de français touchent une pension de réversion, ce qui représente environ un quart du total des retraités. Une très large majorité (89%) sont des femmes. Et pour plus d'un million d'entre elles, c'est leur seul revenu. Un complément de retraite indispensable pour celles qui ont eu de petits salaires, des temps de travail partiels ou ont dû s'arrêter de travailler pour élever leurs enfants. Le maximum d'une pension de réversion est de moins de 900 euros. La moyenne s'établit autour de 500 euros.

Emmanuel Macron, au Congrès de Versailles, désavouant les propos de certains de ses ministres, a nié vouloir supprimer les pensions de réversion, mais en précisant "pour les retraités actuels". Ce qui signifie que le gouvernement envisage de les réduire voire de les supprimer pour les futurs retraités.

Voilà donc Emmanuel Macron, répondant aux revendications patronales de suppression de toutes les cotisations sociales des entreprises, sur la Sécurité Sociale, que ce soit en termes d'allocations familiales, de santé, de retraites, etc... Transformant le tout en impôt par la CSG... ou la TVA ! Cela fait des années qu'au sein des négociations ARRCO et AGIRC, le MEDEF veut revendiquer la remise en cause des pensions de réversion. **Supprimer ou même réduire la pension de réversion serait catastrophique pour des millions de personnes !**

L'UFR CGT Métallurgie est opposée à toute remise en cause des pensions de réversion aujourd'hui et demain. Bien au contraire, nous demandons que le taux des pensions de réversion soit porté à hauteur de 75% de la pension du conjoint décédé, sans conditions d'âge ni de ressources. La pension de réversion doit être étendue aux pacsés et aux concubins dans les mêmes conditions.